



Réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2022

Le conseil vote les comptes 2021 et les budgets primitifs 2022.

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Martine PLOYÉ, Bertrand CASTANER, Félix FENELON, Sébastien GIORDANO, Mélissa HERNANDEZ, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Lou PEREZ, Alain SOULIÉ, Jérémy VENTURA,

Absents représentés : Frédéric CILLER, Téo MONNIGADON, Aurore ZACCAGNINI.

Absents :

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mars en Mairie pour entériner les différents comptes 2021 et adopter les budgets primitifs 2022 de la commune et des locaux commerciaux. Il a par ailleurs voté diverses délibérations.

Comptes administratifs et de gestion : Les comptes définitifs de la Commune pour l'année 2021 sont présentés: le compte Administratif fait apparaître en dépenses cumulées, fonctionnement et investissement, la somme de 1 862 791,007€ tandis que les recettes cumulées atteignent 2 272 116,41€. L'excédent est donc de 409 325,41€. Le CA 2021 est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de Gestion du trésorier qui aboutit aux mêmes résultats pour l'exercice.

Budget primitif commune : Le Conseil municipal examine le projet de budget primitif 2022 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 822 325€ et les dépenses et recettes d'investissement à 1 562 063€. En investissement, le Conseil municipal prévoit plusieurs programmes: Voirie, bâtiments communaux, éclairage public, tableaux numériques pour l'école... mais surtout poursuite de l'aménagement « cœur de village »... Les financements proviennent des fonds propres, de la vente d'un terrain, de la récupération de la TVA, de la Taxe d'Aménagement, de subventions et fonds de concours...Le budget est voté à l'unanimité.

Taxes : Depuis 2021 les nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi ont mis en place un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances 2020 : seules deux taxes sont votées par les communes.

Le Conseil décide de maintenir les taux 2021 pour ces deux taxes: Foncier bâti 47,65% et Foncier non bâti 76,92%

Comptes Budget annexe : Concernant le budget annexe « locaux commerciaux », Les résultats cumulés de l'année 2021 font apparaître un excédent de 123 342,10€ en fonctionnement et un déficit de 58 753,70€ en investissement. Soit un excédent de F capitalisé de 64 588,40€. Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Budget annexe 2022 : Le Conseil a ensuite adopté le budget annexe 2022 qui prévoit des recettes et des dépenses qui s'équilibrent à 129 588€ en fonctionnement et à 123 342€ en investissement.

Activités périscolaires : L'association départementale des Francas du Gard est chargée de l'animation des accueils périscolaires (garderies et temps médiant cantine) financée par les parents, la CAF et la commune.

Le Conseil vote l'annexe 1 de la convention qui arrête la participation financière de la commune à 18 572,12€ pour l'année.

Centre de loisirs intercommunal : L'association départementale des Francas du Gard est chargée de l'organisation du « centre de loisir des 4 Moulins » regroupant les communes de Bezouze, Cabrières, Lédénon et Saint-Gervasy.

Ce centre accueille les enfants durant les vacances scolaires. Le Conseil vote la participation des communes d'un montant de 57 299€ à répartir entre les 4 communes.

Crèche : La commune de Saint-Gervasy souhaite apporter son soutien à l'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans par une subvention en complément des financements habituels des multi-accueils : familles et CAF.

Le Conseil vote la convention qui arrête une aide de la commune de 40 000€.

Location parcelle communale : Le Conseil accepte de louer la parcelle AW 21 d'une superficie de 96a et 46ca à Monsieur Philippe AUJOLAT dans le cadre d'une convention signée par les deux partis.

Photovoltaïque : Le conseil valide le dossier de A+ Energie pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles élémentaires et maternelles, projet subventionné par la Préfecture de Région et Nîmes métropole, pour un montant de 49 167€ HT.

FDC Ecoles numériques : un dossier de demande de FDC a été déposé pour notamment la fourniture de 3 tableaux numériques dans les classes de l'Ecole maternelle. Les 9 classes des écoles seront ainsi dotées.

Travaux d'enfouissement des câbles rue des Aires : dans le cadre des travaux « Cœur de village », les câbles électriques, d'éclairage public et de téléphonie vont être enfouis, rue des Aires et prolongements : le C Municipal accepte les différents devis émanant du SMEG:

-Electricité :44 442,50 €HT dont 2 222,12 € à la charge de la commune.

-Eclairage public : 14 831,40 € à la charge de la commune.

-Téléphone : 35 416,80€ à la charge de la commune.

Le Maire,
J. VINCENT